



EN ROUTE POUR LE SUD 66

LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

CHRONIQUE D'UNE DÉFAITE ANNONCÉE

Patrice Bégnana

Cette année scolaire qui s'achève aura été marquée par une nouvelle défaite de l'enseignement public :

La suppression massive de postes à peine compensée par l'accroissement de la précarité a continué. Elle s'accompagne dorénavant d'une augmentation des effectifs d'élèves. Même si le privé sous contrat voit ses effectifs de personnels moins baisser proportionnellement, il y a bien baisse. C'est donc l'investissement public dans l'enseignement qui est d'abord la cible des gouvernements néolibéraux. Et bien évidemment, l'enseignement public est en ligne de mire.

La réforme du lycée suit la logique de celle qui avait eu lieu dans le primaire, la caution idéologique conservatrice en moins. Les horaires d'enseignement sont diminués au profit de nouvelles heures de soutien ou d'accompagnement personnalisé. Qui ne voit le cercle vicieux pour les élèves en difficulté ? Apprendre en moins de temps et donc avoir d'autant plus besoin d'une remédiation.

Cet accompagnement personnalisé dans la pénurie actuelle instaure un grand flou renforcé par la volonté du ministre de faire organiser son contenu par les équipes. Une telle démarche est un piège grossier. L'échec de la réforme pourra être mis sur le compte

Dispensé de timbrage **PERPIGNAN CTC**

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



SUD Éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

sud

Sommaire

Édito : Chronique d'une défaite annoncée ..	1-3
Les C.I.O., suite... et fin ???.....	3
Destruction de la formation des maîtres, le ministère s'entête.....	4-5
Requête contre la masterisation au Conseil d'État	5
L'usage de la violence... institutionnelle	6
Retraites dorée... pour certains...	7
Conseil Supérieur de l'Éducation : des syndicats quittent la salle	8

LUTTES

des équipes qui n'auront pas su proposer les bonnes mesures.

En outre, se met ainsi en place l'autonomie des contenus d'enseignement, pierre angulaire de l'autonomie des établissements. Elle se substitue à l'autonomie pédagogique dont il faut rappeler qu'elle consiste à laisser chaque enseignant libre de déterminer par quelle méthode il fait accéder tous les enfants au même contenu.

La maîtrise transforme la formation des enseignants en un dispositif kafkaïen. Des précaires non formés pourront remplacer des stagiaires partant se former après avoir commencé à enseigner ou des professeurs tuteurs occupés par leur stagiaire. L'intérêt des élèves qui verront ainsi un joyeux défilé de professeurs n'est certainement pas le souci de nos dirigeants.

Pourtant l'idée sous-jacente est que pendant leur master, les étudiants feront des stages pour se former à enseigner. Dès lors, le master apparaît comme un diplôme professionnel. Répétons qu'on prépare ainsi un recrutement direct par le chef d'établissement. Pour les sceptiques, il suffit de se référer au discours de Nicolas Sarkozy du 6 mai dernier dans lequel il annonce qu'à la rentrée 2010, dans une centaine d'établissements difficiles, les chefs d'établissements pourront recruter les professeurs sur la base d'une liste de volontaires. Le prétexte, stabiliser les équipes pour lutter contre la violence quand toutes les prétendues réformes l'attisent, cache à peine une vieille idée selon laquelle en tant que chef d'entreprise, le principal ou le proviseur devrait recruter ses salariés.

Un courrier du recteur de l'académie de Montpellier adressé aux chefs d'établissement pour leur indiquer la marche à suivre pour constituer des rapports en vue de sanctionner les personnels se situe dans l'anticipation de ce qui nous attend. Parmi les cas retenus, on relèvera les

professeurs coupables d'être l'objet de plainte des élèves et des parents, les professeurs coupables de porter atteinte à l'image de l'institution ou les professeurs coupables d'insubordination vis-à-vis de la hiérarchie. Qui demain ne rentrera pas dans ce genre de cas ?

Dans le même temps, on portait à la connaissance du public un document édifiant. Le ministre énonçant comment supprimer des postes de fonctionnaires. Relevons notamment la suppression des RASED que Darcos avait programmée et sur laquelle il avait fait semblant de reculer. Relevons aussi la diminution des remplaçants titulaires au profit de remplaçants vacataires. Du recteur au ministre, un seul objectif : vider les rangs de fonctionnaires.

Ces différentes mesures dessinent le cadre de cette privatisation de l'éducation dont le cadre national disparaît peu à peu au profit de la logique de l'entreprise et d'une conception de l'éducation comme processus de formation du capital humain. Elles s'inscrivent dans une longue série où le néolibéralisme se pare des atours de la modernité, de la réforme quand ce n'est pas de la lutte contre les inégalités.

Face à ce processus, force est de constater que la lutte peine à s'organiser, qu'elle est non seulement molle mais que les raisons qui poussent les uns et les autres à s'opposer aux "réformes" sont différentes voire opposées. Lorsqu'elle s'engage, elle ne gagne que le recul provisoire des "réformes" comme celui qu'ont obtenu les lycéens pour la rentrée 2009. Inexorablement, comme la montée de niveau de la mer, la déferlante néolibérale semble tout entraîner sur son passage.

Cette chronique d'une défaite annoncée se veut un constat pour contribuer à dégager les enjeux de ce qui se produit. Il importe surtout de ne pas se faire d'illusion sur les nobles motifs qui

C'est donc l'investissement public dans l'enseignement qui est d'abord la cible des gouvernements néolibéraux. Et bien évidemment, l'enseignement public est en ligne de mire.

Seule la solidarité entre les personnels dans la lutte, locale et globale, peut permettre de résister, voire de renverser ce processus.

LUTTES

recouvrent en réalité le projet réfléchi de privatisation et de marchandisation de tous les aspects de l'existence humaine qu'est le néolibéralisme.

Le repli individualiste est une tentation dont il faut se garder. Non seulement il est ce que recherche le néolibéralisme, mais il est une erreur. En effet, la promesse de promotion individuelle, voire d'enrichissement relatif par le biais de la défiscalisation des heures supplémentaires ou le partage des gains obtenus par la suppression des postes ne peut résister au

projet de fond qu'est la privatisation. Le processus engagé est le même que celui qui fut engagé à France Telecom ou à la Poste. Le repli individualiste, c'est la défaite de chacun et pour tous.

Seule la solidarité des personnels constante, vigilante et inconditionnelle peut créer les conditions d'exercice de nos métiers en ces temps de turbulence. Seule la solidarité entre les personnels dans la lutte, locale et globale, peut permettre de résister, voire de renverser ce processus. ■

CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES

Les C.I.O., SUITE... ET FIN ???

Marie-Laure Gayerie

Ou la meilleure recette pour éliminer un corps (de métier) en disgrâce :

- 1) recrutez juste ce qu'il faut de personnel pour ne pas créer de révolte massive mais de façon à ce que les « survivants » ne puissent plus remplir leurs missions ;
- 2) confiez ces différentes missions à d'autres personnels (qui n'en ont pas forcément fait la demande... et qui dans tous les cas n'ont pas été formés pour !) ;
- 3) acceptez les fermetures des CIO « lâchés » par les départements ;
- 4) laissez « pourrir » la situation pendant quelques temps (à voir) ;
- 5) « proposez » de nouvelles missions de préférence en désaccord avec les statuts des personnels ;
- 6) constituez une commission pour réfléchir sur ce que pourraient être ces nouvelles missions ;
- 7) assurez-vous que cette commission constituée de syndicalistes ne soit pas du tout représentative des résultats aux élections professionnelles. Insistez bien sur le fait que les conclusions de cette commission n'auront dans tous les cas aucune valeur décisionnelle.

Pour réussir cette mission, n'oubliez pas de respecter un calendrier précis et de ne prendre les décisions finales qu'au moment opportun, à savoir quand les personnels sont à la veille de leur congé.

Grâce à cette attaque en règle, le grand service public d'orientation scolaire est actuellement à l'agonie... ■

DESTRUCTION DE LA FORMATION DES MAÎTRES, LE MINISTÈRE S'ENTÊTE

Francis Maury

SUD Education et l'Union syndicale SOLIDAIRES ont décidé, comme la FCPE, de ne pas siéger au Conseil supérieur de l'éducation du 6 mai 2010.

En effet, le ministère, contre l'avis d'une large majorité de syndicats et d'associations du monde de l'éducation, s'entête dans la voie d'une réforme désastreuse de la formation des maîtres, dès la rentrée prochaine. Les textes présentés pour avis à ce CSE confortent notre opposition de la première heure.

Les stages facultatifs pour les étudiants préparant les concours d'enseignement sont maintenus malgré toutes les critiques portant sur la prise en charge de classes par des étudiants et dans ce contexte.

Les conditions d'exercice des professeurs stagiaires (en première année) sont encore aggravées. Une partie de leur formation est prévue en dehors du temps de service, tout en renvoyant sa définition à l'échelon local des rectorats. Le compagnonnage (« tutorat ou autre ») est entériné, alors que sont annoncées des actions d'approfondissement, portant sur l'acquisition des compétences exigées des nouveaux enseignants et CPE.

Le contenu de ces 10 compétences laisse la porte ouverte à de multiples dérives. Au-delà de quelques principes très généraux, c'est aussi la conformité et l'adhésion à la politique actuelle qui sont exigées de la part des candidats. Ainsi, ils sont sommés de participer à la conception des aides individualisées dans le 1^{er} degré, de mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé de la réforme du lycée, de participer au conseil pédagogique ou de mettre en œuvre des partenariats avec l'environnement économique et social. Tout ceci n'est pas anodin alors que des mouvements de désobéissance dans le 1^{er} degré ou de refus de la réforme du lycée se sont clairement exprimés ces derniers mois.

Rappelons que nous contestons l'existence même de cette épreuve.

Les futurs candidats seront supposés faire la preuve de leur « bonne moralité », au cours d'un entretien d'une vingtaine de minutes avec le jury (« exposé du candidat dix minutes à partir d'un document fourni par le jury et entretien avec le jury de dix minutes »).

Cette épreuve qui occupe en apparence une place mineure (par exemple 6 points sur 20 dans l'épreuve d'oral du Capes/ JO du 6 janvier 2010) est en fait éliminatoire en cas de zéro. Cette disposition nous paraît donc des plus dangereuses car elle suggère une volonté de contrôle des consciences, étrangère à la tradition de l'Ecole républicaine depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle laisse la porte ouverte à un tri idéologique des enseignants. Les concours de recrutement ne devraient évaluer que les compétences disciplinaires et les aptitudes pédagogiques des candidats.

C'est pourquoi :

nous demandons solennellement à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale que l'évaluation de la compétence « **Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable** » soit retirée au plus vite de l'ensemble des concours de recrutement de l'Éducation nationale, pour lesquels elle est aujourd'hui programmée.

Nous demandons de nouveau l'abandon de la réforme actuelle de la formation des maîtres.

Vous trouverez ci-contre, en haut, une motion dont Sud Éducation 66 vous propose de débattre en Conseil des Maîtres.

Motion proposée par Sud Éducation 66

Le conseil des maîtres, réuni le a adopté la motion suivante :

Une vraie formation, pas de compagnonnage

Le ministère s'obstine à mettre en place une réforme de la formation des enseignants dont nous demandons l'abandon (Circulaire du 05 mai 2010).

Dès la rentrée prochaine, les professeurs stagiaires, lauréats du concours 2010, seront nommés dans les écoles, accompagnés par « *des enseignants expérimentés* ». Ils ne bénéficieront, au mieux, que d'un tiers de leur temps de service pour de la formation.

Ainsi, le ministère confirme que le **compagnonnage** constitue l'essentiel de la formation. Ce dispositif de compagnonnage est basé sur l'intervention de collègues non qualifiés et non formés à des missions de formation professionnelle.

Les difficultés sont reconnues par tous les intervenants : difficultés pour les enseignants stagiaires, difficultés pour les élèves et pour les équipes pédagogiques en place.

Avec nos collègues stagiaires, nous exigeons une véritable formation ambitieuse des enseignants pour répondre aux exigences d'un métier de plus en plus difficile et un accompagnement par des maîtres formateurs qualifiés. Nous refusons ce compagnonnage au rabais.

École :

Commune :

Le conseil des maîtres demande l'adoption de cette motion par le conseil d'école du
[date]

Signatures des enseignants du conseil des maîtres :

SI VOUS SOUHAITEZ UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION DANS LE CADRE DE VOTRE DÉBAT EN CONSEIL DES MAÎTRES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER... NOUS POUVONS ÊTRE PRÉSENTS POUR ALIMENTER LE DÉBAT ET / OU RÉPONDRE À VOS DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS. ■

MASTERISATION

Requête contre la masterisation au Conseil d'État

La FCPE, Sud Éducation et le collectif « Sauvons l'Université » attaquent la réforme du recrutement et de la formation des enseignants au Conseil d'État. Ils ont déposé le 2 juin six requêtes en annulation, toutes assorties d'une demande de référé-suspension auprès du Conseil d'État. Sont visés deux textes ou séries de textes clés du dispositif de réforme du recrutement des enseignants, qui soulève, au-delà du calendrier intenable pour les étudiants et les préparateurs, des interrogations juridiques majeures : la circulaire du 25 février 2010 relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires des premier et second degrés et des personnels d'éducation stagiaires ; les arrêtés du 5 mai 2010 autorisant l'ouverture de différents concours de recrutement. ■

L'USAGE DE LA VIOLENCE... INSTITUTIONNELLE

Francis Maury

L'usage « disproportionné » de la violence n'est pas une spécificité de Tsalal...

Au prétexte de lutter contre la difficulté et l'échec scolaire... des mesures scandaleuses, inacceptables et nuisibles !

Le ministère de l'Éducation Nationale Français a :

- supprimé 2 heures d'enseignement hebdomadaire (dans le 1er degré, à tous les enfants) ;
- alourdi et rigidifié les programmes ;
- saupoudré des aides ponctuelles et à la carte ;
- surchargé la journée scolaire des élèves les plus fragiles ;
- démantelé les RASED (suppression de 3000 postes cette année) ;
- externalisé l'échec scolaire ;
- intensifié et imposé les évaluations.

Ainsi il a :

- culpabilisé les enfants et leurs parents ;
- démoralisé et déstabilisé les équipes enseignantes ;
- dénigré les enseignants des RASED ;
- fragilisé et désorganisé le fonctionnement de l'école.

Et pour cela, il a :

- occulté et méprisé les avis, travaux et recherches des partenaires de l'école ;
- dénié la pédagogie au profit du tout sécuritaire ;
- imposé le fichage des élèves ;
- sanctionné et réprimé arbitrairement les enseignants désobéissants.

Pour les 3 ans à venir, il prépare le pire : un véritable carnage est programmé dans « le schéma d'emploi adressé aux recteurs » le 5 mai 2010. Le gouvernement appelle cela : « Mobiliser les gisements d'efficience visant à respecter la contrainte du non-remplacement d'un départ sur deux pour la période 2011/2013 » !

Il préconise :

- la sédentarisation des enseignants « hors la classe », enseignement spécialisé — RASED, coordination ou animation pédagogique, personnels affectés à d'autres fonctions...
- l'augmentation de la taille des classes, le relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe, le regroupement des structures ;
- la réduction du besoin de remplacement, l'ouverture du vivier de remplacement ;
- la baisse non-scolarisation des 2 ans.

En mars 2010, le ministère annonçait : « Pérennisation et stabilisation du paysage institutionnel des RASED » ! En mai 2010, le scénario se précise et suggère : « Suppression des maîtres G, des maîtres E » et même la « mise en extinction des psychologues scolaires » !

« L'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ».

Déclaration des droits de l'enfant, 1959

Sud Éducation 66 appelle tous les personnels à s'opposer à ces mesures qui sont autant de violences exercées par l'État à l'encontre des plus vulnérables et qui ne peuvent que détériorer considérablement nos conditions de travail.



RETRAITES DORÉES... POUR CERTAINS...

Francis Maury

Certes, rien de comparable avec les retraites en or de certains PDG français, mais les 129 (très) hauts administratifs de l'Union européenne (commissaires, juges, greffiers...) n'ont vraiment pas à se plaindre. Ils bénéficient de prestations luxueuses détaillées dans un rapport qu'a publié (en ligne, lien ci-dessous) Sauvegarde Retraites. Ainsi, quand ils abandonnent leurs fonctions, les maîtres de l'Union peuvent toucher jusqu'à 70 % d'un dernier traitement très confortable. Les émoluments s'élèvent, en moyenne, à 21.260 € mensuels. Au bas de l'échelle, le greffier du Tribunal de la fonction publique touche 16.327 €. En haut, le président de la Cour des comptes perçoit 23.405 € et celui de la Cour de justice 26.651 €, et cela, sans indemnités et autres suppléments familiaux (par exemple, plus de 2.000 € par mois pour 3 enfants à charge !).

Référence : <http://www.lepoint2.com/sons/pdf/Etude-Hauts-Fonctionnaires-Europeens.pdf>

Pour obtenir les 70 % de leur dernier salaire pour leurs retraites, les hauts fonctionnaires de l'Union n'ont pas besoin de trimer 40,5 ans, comme dans le privé, en France. Il suffit de "tenir" 16 ans. Mais même un court passage reste avantageux. Ainsi, Jacques Barrot, vice-président de la commission chargée des transports, au terme de seulement 5 ans de mandat, aura droit, en octobre, à une pension de 4.728,20 €

Si on avait écouté le patronat, les enfants travailleraient encore...

Le progrès social a accompagné l'histoire de l'humanité. Contre le patronat et gouvernements qui criaient à la ruine du pays, c'est ce progrès social qui a permis que les luttes abolissent les formes les plus violentes d'exploitation des travailleurs (esclavage, servage), suppriment le travail des enfants, réduisent le temps de travail sur la vie de différentes façons : diminution de la durée journalière puis hebdomadaire du travail à 40 puis 35 heures, création des congés payés, de la retraite à 65 puis 60 ans, des RTT, allongement des études...

Le passé prouve que le progrès social est possible. Mieux, cette réduction du temps de travail s'est accompagnée d'une très forte augmentation de la richesse par habitant. Cela a été rendu possible par les découvertes technologiques qui, lors du dernier siècle, ont (pour un salarié) multiplié la productivité horaire par 30, ce qui a permis de diminuer par 2 son temps de travail (2695 h par an en 1896 contre 1441 h en 2004) tout en multipliant par 15 sa production.

Ainsi, le même nombre d'actifs peut faire vivre un nombre croissant d'inactifs, tout en réduisant le temps de travail et en augmentant le niveau de vie. Ce progrès social doit continuer : le COR (Conseil d'Orientation des Retraites composé de membres du gouvernement et de représentants des partenaires sociaux), prédit une poursuite de la croissance de la productivité horaire évaluée entre 1,5 et 1,8% par an, soit une légère baisse du rythme des 2 derniers siècles. Cette croissance de productivité horaire ne signifie pas forcément croissance de la production (et épuisement des ressources limitées de la terre) : les gains de productivité horaire peuvent être utilisés pour réduire le temps de travail, et augmenter la part du salaire socialisé (pour les dépenses de santé, retraite, chômage).

Retarder l'âge de départ en retraite, c'est interdire une vie meilleure aux salarié(e)s et futur(e)s retraité(e)s.



éducation
Sud66

3, impasse San Gil
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web
départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

**Permanences
tous les vendredis**

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h)
- David Caillon (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo
- Nicolas Lambert
- Anne-Julie Borne

En route pour le Sud 66

Trimestriel

N°26 - Juin / Juillet / Août 2010

N° de CPPAP : 0913 S 06756

Directeur de publication :
Benjamin Garcia

Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION DU 03/06/2010

DES SYNDICATS QUITTENT LA SALLE...

Sud Éducation 66

Sud Éducation 66 et la Fédération SUD Éducation dénoncent les recommandations faites aux recteurs sur les prescriptions à suivre pour réduire massivement les postes. Nous constatons le cynisme des méthodes du Ministère dans la mise en place de sa politique de destruction du service public d'éducation et de suppression de postes.

Dès que nous avons été informés de cette fiche de dialogue, nous n'avons rencontré que silence et mépris dans les rectorats que nous avons sollicités sur ce sujet.

Depuis des années maintenant, nous dénonçons les réformes engagées à tous les niveaux de l'éducation. Le texte transmis aux recteurs nous conforte dans notre analyse de la logique de ces réformes. Celles-ci ne visent absolument pas à améliorer les conditions d'enseignement et de travail dans l'Éducation Nationale mais il est encore plus clair aujourd'hui que c'est une logique de réduction massive de postes et de précarisation de tous les personnels qui est le moteur de ces réformes.

Au-delà du désaccord sur la méthode et le dialogue, la Fédération SUD Éducation rappelle son désaccord total avec l'ensemble des mesures de réforme de l'éducation engagées par le ministère. C'est pourquoi la Fédération SUD Éducation refuse de siéger dans ces conditions.

Déclaration commune FSU, CGT-Éducation, Sud Éducation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 03 juin 2010, en ligne sur notre site web départemental :

[http://www.sudeducation66.org/documents/
declaration_CSE_03_06_2010.pdf](http://www.sudeducation66.org/documents/declaration_CSE_03_06_2010.pdf)

(mise à jour du 5 juin)

